



Le **RAP**

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | PÉPINIÈRES ORNEMENTALES

N° 2, 27 mars 2019

PRESCRIPTION AGRONOMIQUE DE PESTICIDES : QUELS SONT LES PRODUITS CIBLÉS EN PÉPINIÈRE ?

Depuis 2018, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) exige qu'une justification et qu'une prescription agronomiques soient obtenues avant d'appliquer certains pesticides agricoles, notamment les herbicides contenant de l'atrazine et les semences enrobées d'insecticides néonicotinoïdes dans les grandes cultures, comme le maïs. À partir du **1^{er} avril 2019**, la liste des produits nécessitant une justification et une prescription agronomiques inclura le chlorpyrifos et les néonicotinoïdes, des insecticides homologués notamment pour les cultures ornementales en pépinière.

Insecticides sujets à la nouvelle exigence, en pépinière*

Pesticides néonicotinoïdes (groupe de résistance 4A) contenant les matières actives suivantes :

Imidaclopride :

- INTERCEPT 60 WP et MERIT 60 WP pour lutter contre le hanneton européen et le scarabée japonais.
- CONFIDOR 200 SL, IMA-JET et IMA-JET 10 utilisés en injection dans certains arbres ornementaux contre les longicornes, les agriles, les psylles, les tenthrèdes, les cochenilles, les pucerons et les mineuses. La liste des ravageurs et des cultures peut varier selon le produit commercial.

Thiaméthoxame :

- ACTARA 25 WG pour lutter contre les pucerons, les cicadelles et les punaises dans les plantes ornementales d'extérieur.
- FLAGSHIP pour lutter contre le charançon noir de la vigne et contre la punaise marbrée dans les plantes ornementales d'extérieur et contre dans la chrysomèle de la viorne dans la viorne en pépinière.
- MAINSPRING X (non disponible sur le marché) pour lutter contre les pucerons, les thrips et les autres ravageurs dans les plantes ornementales en serre et en pépinière.

Pesticides organophosphatés (groupe de résistance 1B) contenant la matière active suivante :

Chlorpyrifos :

- LORSBAN 4E, LORSBAN NT, PYRATE 480 EC, SHARPHOS et MPOWER CHLORPYRIFOS INSECTICIDE pour lutter contre les cercoptes, les cochenilles, les diprions, les tétranyques, les perceurs, les livrées, les sauterelles, les thrips, les cicadelles et les cochenilles dans diverses plantes ornementales. La liste des ravageurs et des cultures peut varier selon le produit commercial.

Alternatives

Pour la plupart des ravageurs contrôlés par ces produits, des alternatives à ces pesticides sont disponibles. Consulter le [bulletin d'information N° 1](#) du 14 janvier 2019 intitulé *Les pesticides homologués en pépinières ornementales*. Il est possible de comparer les indices de risques pour la santé (IRS) et pour l'environnement (IRE) afin de choisir les pesticides les moins à risque.

* Ces produits sont fournis à titre indicatif. Toujours se référer à l'article 74.1 du [Code de gestion des pesticides](#).



Une justification agronomique est maintenant requise pour l'emploi de plusieurs pesticides.

Photo : ©IQDHO

Registre obligatoire pour l'utilisation des pesticides à des fins agricoles

Les producteurs agricoles doivent dorénavant tenir à jour et conserver pendant cinq ans un registre des pesticides et semences enrobées de néonicotinoïdes appliqués, à des fins agricoles, sur leur entreprise. Ce registre doit contenir **toute application de pesticides, pour toutes les catégories de pesticides**.

Pour plus d'information

- [Bulletin d'information Général N° 1](#) du 14 mars 2019. *Nouvelles exigences réglementaires relatives aux pesticides*. Réseau d'avertissements phytosanitaires.
- Liste des [Noms commerciaux des pesticides visés par une justification et une prescription agronomiques](#). Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).
- [Règlement modifiant le Code de gestion des pesticides](#). Règlement modifiant le Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).
- Le site Web [SAgE pesticides](#) permet de choisir les pesticides en fonction de leur risque pour la santé et l'environnement.

Ce bulletin d'information a été rédigé par Marie-Édith Tousignant, agr., et Nicolas Authier, agr. (IQDHO). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [les avertisseurs du réseau Pépinières ornementales](#) ou [le secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.